

PRÉVENTION, DÉPISTAGE ET RISQUES AGGRAVÉS

Dépistage du cancer du col de l'utérus : le test HPV recommandé chez les femmes de plus de 30 ans



En actualisant ses recommandations de 2010 sur le dépistage du cancer du col de l'utérus, la HAS propose aux pouvoirs publics une stratégie nationale de dépistage incluant le test HPV.

Ce test est recommandé en première intention chez les femmes de plus de 30 ans – chez lesquelles il s'avère plus efficace que l'examen cytologique.

L'infection aux papillomavirus humain (HPV) est une infection sexuellement transmissible très fréquente puisqu'environ 80% des personnes (hommes et femmes confondus) seront infectées au cours de leur vie.

La plupart de ces infections disparaissent spontanément, mais chez une petite proportion de femmes, le papillomavirus persiste.

S'il s'agit d'un HPV dit « à haut risque », il peut évoluer en cancer. On dénombre en France plus de 3000 nouveaux cas de cancer du col de l'utérus et plus de 1000 décès par an.

La HAS a émis en 2010 des recommandations sur la prévention et le dépistage du cancer du col de l'utérus. Mais le taux de dépistage – d'environ 60% – reste insuffisant.

Elle publie aujourd'hui [une actualisation de ces recommandations](#), avec notamment pour objectif le positionnement du test HPV dans la stratégie de dépistage. À la différence de l'examen cytologique, qui s'intéresse à la morphologie des cellules, le test HPV cherche la présence d'ADN du virus HPV à haut risque chez les femmes.

La HAS maintient sa recommandation d'un dépistage chez toutes les femmes de 25 à 65 ans qu'elles soient vaccinées ou non, mais en fait évoluer les modalités pour les femmes de plus de 30 ans. Chez ces dernières, le test HPV remplace l'examen cytologique en première intention.

[> LIRE LE COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA HAS](#)

Dernière mise à jour le 22 juillet 2019

[< PRÉCÉDENT](#)

[TOUTES LES ACTUALITES](#)

[SUIVANT >](#)